

# ETAT DESCRIPTIF GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC

*Une fiche par logement*

## 1 / LE PROPRIETAIRE et ou Mandataire

Propriétaire       Mandataire

Nom de l'organisme (Agence ou société) .....

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom et Prénom : .....

## 2 / LE MEUBLE

Nom du meublé à classer			
Nom de la résidence			
N° de l'appartement		Etage	
Adresse			
CPostal		Commune	
Type de logement (Studio, T1, T2,... duplex, cabine, alcôve, mezzanine)			
Nombre de pièces		Capacité d'accueil	
Surface habitable en m <sup>2</sup> Cuisine et coin cuisine compris, hors salle d'eau et WC. Hauteur sous plafond >1.80m			

## 3 | LES REGLES INCONTOURNABLES

Lors de la visite de l'hébergement, tous les aménagements et équipements mentionnés dans la grille autodiagnostic sont exigés.

Ils doivent être **obligatoirement présents dans le meublé** le jour de la visite.

Le meublé doit être propre et en bon état.

- Tous les sanitaires (toilettes et salles d'eau) / sols / murs / plafonds / mobilier / literie / cuisine et équipements sont propres et en bon état
- L'éclairage doit être en état de fonctionnement dans chaque pièce
- Présence de cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation
- Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation
- Présence d'occultation opaque (volets, rideaux...) sur les ouvrants des pièces recevant du couchage
- Il existe une bonne isolation, conforme aux normes de construction (confort acoustique)
- Il existe un chauffage dans chaque pièce.

## 4 | LA GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC

	Jointe avec la demande de classement		Remplie en ligne
--	--------------------------------------	--	------------------

Cette grille d'autodiagnostic liste les critères obligatoires du tableau de classement des meublés de tourisme par catégories et certains critères optionnels.

### Une grille = Un meublé

(Remplir plusieurs grilles, si plusieurs hébergements sont à classer)

Selon le niveau d'étoile demandé, ce tableau vous aidera à diagnostiquer l'hébergement pour la préparation de la visite de classement. **RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT TOUS LES CRITERES DE 1\* JUSQU'AU 5\*** pour vérifier certains des critères optionnels de l'ensemble des catégories.

Vous pouvez également remplir la grille en cliquant [ICI](#) et **l'indiquer sur la 1<sup>er</sup> page de l'état descriptif.**

Classement en 1 ETOILE (1*) : Critères obligatoires				
AMENAGEMENT GENERAL				
CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes <b>12m<sup>2</sup></b>			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) <b>7 m<sup>2</sup></b>			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m <sup>2</sup> (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières personnes) par pièce d'habitation <b>3 m<sup>2</sup></b>			Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation			Salle d'eau comprise
7	Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce			
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces			Une pièce doit être cloisonnée. Paroi amovible de séparation n'est pas une cloison fixe Tolérance pour les logements type « Loft »
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation			Salle de bain et wc non concernés
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes...) ou intérieure (rideau, double-rideau...) dans chaque pièce recevant du couchage			
20	Système de chauffage			Chauffage d'appoint non accepté
22	Lave-linge, obligatoire pour logement de 4 personnes et plus			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés (jusqu'au 3*) ou accès libre et gratuit à la buanderie
23	Sèche-linge électrique à partir de 6 personnes (inclus)			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés (jusqu'au 3*) ou accès libre et gratuit à la buanderie
24	Etendage ou séchoir à linge			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser ou molleton)			TOUT doit être présent dans le meublé lors de la visite
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant			Equipée de cintres de qualité (fil de fer non admis)
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé			Bancs et tabourets acceptés
28	Séjour avec canapé ou fauteuil et table basse			

## Classement en 1 ETOILE (1\*) : Critères obligatoires

### AMENAGEMENT DES CHAMBRES

CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
30			Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) - Non admis : lits avec sommiers métalliques
Indiquer le nombre et les dimensions de l'ensemble des lits : • Lit simple : ..... lits 1 personne : ..... x .....cm • Lit simple : ..... lits 1 personne : ..... x .....cm • Lit superposés : ..... lits 1 personne : ..... x .....cm • Lit double : ..... lits 2 personnes : ..... x .....cm • Lit double : ..... lits 2 personnes : ..... x .....cm			
31			Pour les catégories 1* et 2*, deux oreillers peuvent être remplacés par un traversin
32			
33			Aucune tâche admise sur les matelas
34			Lit double : éclairage des 2 côtés du lit Canapé convertible ou lit gigogne : éclairage se situant à proximité du couchage et au moins d'un coté

### AMENAGEMENT DES SANITAIRES

NIVEAU D'EQUIPEMENTS JUSQU'A 6 PERSONNES INCLUS	OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
37			Salle d'eau ouverte sur la chambre tolérée pour les logements de 1 chambre maximum
38			Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.  Dimension douche standard : 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard : 170 cm x 75 cm
Indiquer le nombre de douche/baignoire et les dimensions de l'ensemble : • ..... douche(s) : ..... x ..... • ..... douche(s) : ..... x ..... • ..... douche(s) : ..... x ..... • ..... baignoire : .....x ..... • ..... baignoire : .....x ..... • ..... baignoire : .....x .....			
39			Toilette sèche acceptée
45			Sèche serviette accepté
NIVEAU D'EQUIPEMENTS POUR 7 PERSONNES ET PLUS	OUI	NON	Commentaires / Précisions
40			Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
41			Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche accepté pour les catégories 1* et 2*. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
42			Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.

Commentaires / observations éventuelles :

## Classement en 1 ETOILE (1\*) : Critères obligatoires

### AMENAGEMENT EQUIPEMENT DE LA CUISINE OU COIN CUISINE

CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)			
51	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus) : 2 foyers Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus) : 4 foyers			Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)			Pour les catégories 1* et 2*, si le micro-ondes est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 «four à micro-ondes» est réputé acquis.
54	Four obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes (inclus)			Pour les catégories 1* et 2*, four obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes
55	Four micro-ondes			Pour les catégories 1* et 2*, si le four micro-onde a une fonction « four combinée », alors le critère 53 est validé
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée			Il est entendu par « ventilation » une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine.
57	Quantité de vaisselle de table <b>non dépareillée</b> en nombre suffisant pour le nombre d'occupant (liste correspondante au minimum requis)			- <b>Pour les catégories 1*, 2*, 3*</b> : Verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café. - <b>Pour les catégories 4* et 5*</b> : Verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne.
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas (liste correspondante au minimum requis)			1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte.
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout			
60	Cafetière			Cafetière électrique ou mécanique
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur			100 litres pour deux personnes, 10 litres par occupant supplémentaire
66	Poubelle fermée (avec couvercle)			

### ENVIRONNEMENT ET EXTERIEUR

67	Ascenseur, pour accéder au 4 <sup>ème</sup> étage à partir du rez-de-chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors le critère devient non applicable.
69	Parking voiture : emplacement à proximité			Distant de 300 mètres maximum. En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable

### SERVICES AUX CLIENTS

86	Mise à disposition du résumé du tableau de classement sur demande	X		<i>Fourni par l'Office de Tourisme lors de la visite de classement</i>
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X		Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristiques : notamment sites, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent. <i>Fournies par l'Office de Tourisme lors de la visite de classement</i>
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant jusqu'en 3*

Commentaires / observations éventuelles :

## Pour un classement en 1 ETOILE (1\*) : Critères obligatoires

### ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
98	Votre logement est-il adapté aux personnes handicapées ?			Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement. <b>Critère devient non applicable si le logement n'a pas le label Tourisme et Handicap.</b>
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			Exemples : double vitrage, ampoules basse consommation, appareils électroménagers de <b>classe A...</b>
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			Exemples : chasse d'eau à double débit, <b>économiseurs d'eau...</b>
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire			Affichage et moyen de mise en œuvre. <b>Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable.</b>
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X		<i>Fournie par l'Office de Tourisme lors de la visite de classement</i>

## Pour un classement en 2 ETOILES (2\*) :

### Critères obligatoires qui viennent s'ajouter aux critères obligatoires du 1 ETOILE

#### AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS

CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes <b>14 m<sup>2</sup></b>			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) <b>8 m<sup>2</sup></b>			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m <sup>2</sup> (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation <b>3 m<sup>2</sup></b>			Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.

#### AMENAGEMENT DES CHAMBRES

30	Respect des dimensions de la literie. Lit(s) pour une personne : - Largeur 90 cm - Longueur 190 cm Lit(s) pour deux personnes : - Largeur 140 cm - Longueur 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories). Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)
----	--	--	--	---

#### AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS DE LA CUISINE OU COIN CUISINE

61	Bouilloire électrique			
----	-----------------------	--	--	--

#### SERVICES AUX CLIENTS

90	Draps à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant de 1* à 4*
91	Linge de toilette à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant de 1* à 4*
92	Linge de table à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant de 1* à 4*
97	Adaptateurs électriques à la demande (universels)			Minimum 2 pour un logement

Commentaires / observations éventuelles :

**Pour un classement en 3 ETOILES (3\*) :**

**Critères obligatoires qui viennent s'ajouter aux critères obligatoires du 1 et 2 ETOILES**

AMENAGEMENT GENERAL				
CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes <b>18 m<sup>2</sup></b>			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) <b>9 m<sup>2</sup></b>			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 m <sup>2</sup> (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation <b>3 m<sup>2</sup></b>			Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
11	TV couleur installée avec télécommande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
22	Lave-linge, obligatoire pour logement de 4 personnes et plus			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés (jusqu'au 3*).
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
AMENAGEMENT DES CHAMBRES				
31	2 oreillers par personne obligatoire			Traversin non admis à partir de 3* pour remplacer les 2 oreillers
AMENAGEMENT DES SANITAIRES				
38	Une douche, ou une baignoire équipée d'une douche, avec pare douche rigide (pas de rideau)			Dimension douche standard : 80cm x 80 cm Dimension baignoire standard : 170 cm x 75 cm
44	Prise de courant libre à proximité du miroir dans la salle d'eau			La prise de courant libre doit permettre de se raser ou se sécher les cheveux devant le miroir
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)			
49	Sèche-cheveux électrique			
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE LA CUISINE OU COIN CUISINE				
51	Table de cuisson 4 feux quelle que soit la capacité			Si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis
54	Four obligatoire quelle que soit la capacité			
55	Four à micro-ondes			
62	Grille-pain			
63	Machine à laver la vaisselle obligatoire pour les logements de + 4 personnes (inclus)			
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEUR				
68	Ascenseur : pour accéder au 3 <sup>ème</sup> étage à partir du rez-de-chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors le critère devient non applicable.
70	Parking voiture avec emplacement(s) privatif(s)			En cas de contrainte locale, le critère est non applicable
SERVICE AUX CLIENTS				
95	Ménage à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
<u>Commentaires / observations éventuelles :</u>				

**Pour un classement en 4 ETOILES (4\*) :**

**Critères obligatoires qui viennent s'ajouter aux critères obligatoires du 1, 2 et 3 ETOILES**

AMENAGEMENT GENERAL			
CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes <b>20 m<sup>2</sup></b>		Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) <b>10 m<sup>2</sup></b>		Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m <sup>2</sup> (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation <b>3m<sup>2</sup></b>		Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
10	Accès internet haut débit		Sauf impossibilité technique, alors le critère est non applicable
15	Lecteur DVD		
23	Sèche-linge électrique à partir de 6 personnes (inclus)		Critère devient optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus.
AMENAGEMENT DES CHAMBRES			
32	Une couette par lit		Couette obligatoire pour les 4* et 5*
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)		
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne		Canapé convertible ou lit gigogne : éclairage se situe à proximité immédiate du couchage et au moins d'un côté
AMENAGEMENT DES SANITAIRES			
38	Une baignoire (dimension supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard) obligatoire		Dimension douche standard : 80 cm x 80 cm Dimension baignoire standard : 170 cm x 75 cm
43	Salle de bain : 2 points lumineux dont 1 sur le lavabo		
46	Miroir en pied dans la salle d'eau		Le miroir en pied peut être situé dans le salon ou entrée si le recul est suffisant (1 m minimum).
47	Tablette sous miroir ou plan vasque		
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE LA CUISINE OU COIN CUISINE			
63	Machine à laver la vaisselle obligatoire pour les logements de 2 personnes (inclus) et plus.		
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur		
SERVICES AUX CLIENTS			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande		Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) gratuit		
Commentaires / observations éventuelles :			

**Pour un classement en 5 ETOILES (5\*) :**  
**Critères obligatoires qui viennent s'ajouter aux critères du 1, 2, 3 et 4 ETOILES**

AMENAGEMENT GENERAL				
CRITERES DE CLASSEMENT		OUI	NON	COMMENTAIRES / PRECISIONS
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes <b>26 m<sup>2</sup></b>			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) <b>12 m<sup>2</sup></b>			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m <sup>2</sup> (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation <b>3 m<sup>2</sup></b>			Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
9	Téléphone sans fil			<b>A disposition dans l'hébergement</b> – Possibilité de système de facturation correspondant à la période de location
12	TV couleur à écran plat installée avec télécommande			Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques			TNT accepté
14	Chaîne Hi-fi			A minima : Lecteur CD, tuner radio, 2 enceintes
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air			A minima dans 1 pièce de vie + 1 chambre Pas de ventilateur
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de 2 personnes (inclus) et plus			
AMENAGEMENT DES CHAMBRES				
30	Respect des dimensions de la literie : Lit(s) pour 1 personne : - Largeur 90 cm - Longueur 190 cm Lit(s) pour 2 personnes : - Largeur <b>160 cm</b> - Longueur <b>200 cm</b>			/\ Dimensions des lits 2 personnes différentes des catégories 2* à 4*
AMENAGEMENT DES SANITAIRES				
39	WC indépendant de la salle d'eau			
40	Une 2 <sup>ème</sup> salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant pour 5 personnes (inclus) et plus			
42	WC indépendant supplémentaire à partir de 5 personnes			
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEUR				
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement			Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche... A préciser : .....
SERVICES AUX CLIENTS				
89	Accueil personnalisé sur place			
90	Draps inclus			
91	Linge de toilette inclus			
92	Linge de table inclus			
93	Lits faits à l'arrivée inclus			
<u>Commentaires / observations éventuelles :</u>				

Après avoir complété ce document, vous savez dans quelle catégorie votre meublé est susceptible d'être classé. Complétez sur le bon de commande, le classement souhaité.